

Master 1 DROIT

Examens du 2^e semestre 2012/13

Session 1



Procédures civiles d'exécution

Philippe HOONAKKER

Traiter les questions suivantes :

1. Citez les dispenses légales à l'autorisation judiciaire de pratiquer une mesure conservatoire.

(4 points)

2. Le 5 avril 2013, M. Manchet et M. Ballot, respectivement créancier privilégié et créancier chirographaire de la société Luron, font pratiquer une saisie-attribution entre les mains de l'une de ses clientes, Mme Migot. Les deux saisies sont dénoncées le 12 avril 2013 à la société Luron. Mais le 19 avril 2013, celle-ci est mise en liquidation judiciaire et la date de cessation des paiements fixée au 1^{er} mars 2013. Maître Vino, le liquidateur judiciaire, vous interroge sur les points suivants :

- peut-il contester les saisies pratiquées,
- à défaut, si elles sont régulières toutes les deux, comment les sommes dues par Mme Migot, d'un montant insuffisant, devront-elles être réparties entre M. Manchet et M. Ballot ?

(6 points)

3. La procédure de distribution des deniers.

(10 points)

Durée : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Matériel autorisé : Aucun